



## Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



### CHINE

#### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- **Passeport valable au moins 6 mois** après la date de fin du Visa. Prévoir 3 pages vierges dont 2 face à face.
  - **Visa obligatoire** avant le départ. Nous vous recommandons de vous occuper de votre visa dans des délais confortables. (Le délai normal est d'environ 15 jours ouvrés).
    - Remplir le formulaire de demande de visa Chine <https://www.visa-chine.fr/formulaire>
    - Prendre un rendez-vous dans un centre de visa pour la Chine, en France.
    - Prise d'empreintes indispensable pour l'ensemble des voyageurs de 14 ans à 71 ans.
- Visa valable 30 jours une fois remis au voyageur. Prix d'environ 126 euros pour un délai standard classique.

Attention : le visa pour la Chine ne permet pas d'entrer directement au Tibet, dont l'accès fait l'objet d'une réglementation particulière

Les ressortissants français n'ont pas besoin de visa pour accéder à Hong Kong et Macao. En revanche, s'ils souhaitent ensuite se rendre en Chine continentale, ils doivent être préalablement munis d'un visa pour la Chine, dont la demande devra donc avoir été effectuée avant leur départ.

- **Contrat d'assistance ou d'assurance obligatoire.**
- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

#### FORMALITÉS SANITAIRES

##### Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Traitement anti paludéen conseillé.
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les personnes ayant effectué un séjour préalable dans une zone d'endémie.

#### FORMALITÉS COVID

Depuis le 8 janvier 2023, les autorités chinoises ont levé l'obligation de quarantaine pour les voyageurs en provenance de l'étranger.

- Les voyageurs doivent effectuer un test PCR ou antigénique dans les 48 heures précédant l'embarquement. Les autotests antigéniques Covid-19 sont également acceptables.
- Les passagers doivent remplir une déclaration de santé sur [htdecl.chinaport.gov.cn](http://htdecl.chinaport.gov.cn) (langue anglaise et chinoise) ou via l'application WeChat. ATTENTION : Le formulaire n'est valable que pendant 24 heures à compter de sa complétion.

\*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 28/06/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

